



## EN BREF :

- Vers gris : de retour en Montérégie.
- Carotte : progression lente des taches foliaires; installation des pièges pour la mouche.
- Céleri : situation stable.
- Laitue : punaise terne toujours active; fausse-arpenteuse en Montérégie; résumé de la situation sur les maladies; carence en calcium : attention à l'humidité du sol; pertes reliées à la montaison.
- Oignon : mildiou stable dans Lanaudière; populations de thrips variables; faible pression du *botrytis* mais perte de feuillage dans certains champs (Montérégie).
- Ail et poireau : tache pourpre dans plusieurs champs; troisième période de ponte et stratégie contre la teigne.

## VERS GRIS

**Il n'y a pas d'augmentation notable, mais la présence de vers gris est encore signalée dans quelques jeunes champs de laitue et de carotte (au stade 4-5 feuilles) en Montérégie-Ouest. Continuez de surveiller particulièrement vos jeunes champs.** De l'information concernant la lutte contre les vers gris est présentée dans l'avertissement Légumes – général No 01 du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>).

## CAROTTE

### Taches foliaires

Les taches foliaires (*Cercospora* surtout, plus rarement *Alternaria*) continuent de progresser lentement dans toutes les régions. Les taches sont principalement observées sur les vieilles feuilles dans les champs les plus avancés. Les traitements se poursuivent.

On recommande de débiter les traitements fongicides lorsque les rangs de carotte couvrent une largeur d'environ 30 cm et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur l'une des feuilles intermédiaires (feuille choisie au hasard sur le plant). La stratégie d'intervention contre les brûlures foliaires de la carotte est présentée à la fin de l'avertissement No 10 du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

## Mouche de la carotte

Des dégâts de mouche de première génération ont été observés dans la région de Lanaudière.

**Si vous avez observé des dommages causés par la mouche dans vos champs de carotte par le passé, on vous recommande fortement de procéder au dépistage de vos champs.** C'est actuellement le temps d'installer les pièges collants jaunes pour dépister les adultes de la 2<sup>e</sup> génération de la mouche de la carotte. Il est bien entendu encore trop tôt pour débiter les interventions de lutte. Ce dépistage vous indiquera quand traiter en fonction de la situation particulière de chacun de vos champs et vous évitera donc des traitements inutiles. Les pièges collants jaunes sont disponibles commercialement, notamment chez Distributions Solida (418 826-0900).

L'information concernant la biologie de ce ravageur, les dommages observés, la méthode de dépistage et la stratégie de lutte recommandée est présentée dans l'avertissement **No 14** du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>). La liste des insecticides homologués contre ce ravageur est disponible dans le bulletin d'information **No 02** du 23 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn10.pdf>).

## CÉLERI

### Insectes, maladies et carences

La situation n'a pas évolué significativement depuis la semaine dernière. Au besoin, relisez l'avertissement **No 11** du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a11tn10.pdf>).

## LAITUE

### Punaise terne

Une augmentation dans l'activité de la punaise terne est notée dans la majorité des régions. Un suivi rigoureux est donc toujours requis. Les stratégies de lutte contre la punaise terne est présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

### Fausse-arpenteuse du chou

On note encore la présence de larves de la **fausse-arpenteuse du chou** dans certains champs en Montérégie-Ouest. Peu de larves ont été observées dans la région de Québec, bien qu'une activité en hausse y soit signalée de façon localisée. Ces chenilles grugent le feuillage et laissent des déjections sur les laitues, ce qui les rend impropres à la commercialisation.

Habituellement, on profite des traitements dirigés contre les autres insectes présents (pucerons ou punaises) pour réprimer en même temps les fausses-arpenteuses présentes. Dans ce cas, il faudra bien entendu utiliser un insecticide reconnu efficace contre tous les types de ravageurs observés. Lorsque seule la fausse-arpenteuse est présente, on recommande de traiter quand le seuil de 3 % de plants porteurs de chenilles ou de dommages est atteint. Il est souvent préférable de ne pas retarder les traitements parce que



les jeunes larves sont plus faciles à détruire que les chenilles plus âgées. Ceci est particulièrement vrai si vous utilisez les insecticides moins toxiques pour l'environnement à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) ou de spinosad.

La liste des insecticides homologués pour réprimer la fausse-arpenteuse du chou est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 25 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf>).

## Altises

Les populations de cet insecte semblent à la baisse (Montréal-Ouest). Au besoin, consultez l'avertissement **No 11** du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a11tn10.pdf>).

## Maladies

Une augmentation de la présence de symptômes de mildiou est observée en Montréal-Ouest. Attention! La répression de cette maladie exige un suivi phytosanitaire rigoureux. Pour plus de détails, voir la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Pour les maladies originant du sol, la pourriture basale reliée à *Rhizoctonia* est encore la plus présente, suivie de l'affaissement sclérotique (*Sclerotinia* sp.). De la pourriture bactérienne attribuable à *Pectobacterium* (autrefois *Erwinia*) est aussi observée dans quelques champs. L'affaissement sec (*Pythium*) n'est présent que sur un petit nombre de ferme.

Les taches bactériennes (*Xanthomonas* ou *Pseudomonas*) sont aussi un peu plus présentes mais elles ne causent pas de pertes pour le moment, seules les plus vieilles feuilles étant affectées.

## Nécrose marginale ou brûlure de la pointe (carence en calcium)

On observe en général peu de nouveaux symptômes de carence en calcium dans les variétés les plus sensibles (romaine, feuille et chicorée frisée). Intervenez avec des applications foliaires de calcium en ciblant les périodes de croissance les plus actives. **Suivez aussi de près l'humidité du sol, puisqu'un sol sec tend à accroître le risque de dommages.** Pour plus d'information concernant la nécrose marginale, consultez l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

## Montaison (montée à la graine prématurée)

Bien qu'en baisse, des problèmes récurrents de montaison sont encore signalés dans la région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches). La laitue feuille demeure la plus sensible, mais on en observe aussi dans la romaine. Examinez régulièrement le point de croissance de ces laitues à l'approche de la maturité et, s'il y a lieu, récoltez-les un peu plus tôt pour prévenir les pertes.

Une baisse de qualité est aussi observée dans la pommée (Montréal-Ouest). Le cœur est, là aussi, plus long que la normale. Certains producteurs rapportent aussi des difformités importantes au niveau de la pomme.



# OIGNON

## Mildiou

Le mildiou semble être demeuré circonscrit aux champs déjà affectés dans Lanaudière. Les producteurs d'oignon et d'oignon vert de cette région doivent continuer de faire un dépistage rigoureux de leurs champs. L'ensemble du champ doit être vu, car cette maladie a tendance à se développer par foyers. Pour plus de détails sur cette maladie, consultez l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).

## Thrips de l'oignon

Les populations de thrips dans **l'oignon standard et l'oignon espagnol** varient beaucoup d'un champ à l'autre. On a encore de la difficulté à faire baisser les populations sur quelques sites, surtout en Montérégie et dans Lanaudière. Continuez les traitements en alternant avec des insecticides du groupe 1B et du groupe 3. Là où ces traitements ne semblent plus efficaces, le CARZOL peut être utilisé. Cependant, cet insecticide étant très toxique, diverses précautions doivent être respectées. Le délai avant récolte pour l'application de ce produit est aussi relativement long, soit 30 jours (incluant la période de séchage des oignons en andains). Les détails concernant cette homologation d'urgence sont présentés dans l'avertissement **No 11** du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a11tn10.pdf>).

En général, on arrive encore à bien réprimer les thrips dans les **oignons verts**. Demeurez cependant vigilants et surveillez ce qui se passe dans les champs d'oignons voisins puisque, lorsque ceux-ci arriveront à maturité, d'importantes quantités de thrips pourraient migrer dans les oignons verts.

Pour plus d'information sur la répression des thrips, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 25 juin 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>). La liste des insecticides homologués contre les thrips est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 25 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf>).

## Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

En général, le nombre de taches est demeuré stable ou n'a augmenté que légèrement durant la dernière semaine (Montérégie et Lanaudière). Cependant, on observe une explosion du nombre de taches (blanchiment du feuillage) dans quelques champs d'oignon jaune en Montérégie-Ouest. Les champs concernés sont des champs matures qui avaient pourtant été bien protégés à l'aide des fongicides protectants habituels. De plus, le nombre de taches observées préalablement dans ces champs étaient trop faible pour justifier des interventions avec le fongicide curatif ROVRAL. Cette situation, qui semble reliée à une perte de résistance du feuillage attribuable à son vieillissement, reste imprévisible puisque pour d'autres champs, cette étape se passe sans problème.

**Continuez les traitements avec les fongicides protectants dans l'oignon jaune et, au besoin, dans l'oignon espagnol.** La stratégie d'intervention est présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).



## Mouche de l'oignon

Des dommages de mouche de 2<sup>e</sup> génération ont été observés en Montérégie-Ouest, particulièrement dans des champs d'oignons verts. Des dégâts de mouche ont également été signalés dans la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches dans des champs d'ail et d'oignon plantés. À cette période de l'année, les traitements insecticides contre les mouches adultes sont justifiés seulement pour les champs d'oignons verts qui n'ont pas reçu d'insecticide granulaire au semis ou pour les champs d'oignons jaunes où les larves de la première génération ont occasionné des dommages importants. La stratégie de lutte détaillée contre la mouche de l'oignon est présentée dans l'avertissement [No 02](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf) du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

## AIL ET POIREAU

### Tache pourpre

On note la présence de quelques taches foliaires reliées à la tache pourpre (alternariose) dans plusieurs champs de poireau en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière. Afin de prévenir la propagation de cette maladie, on recommande d'effectuer des traitements fongicides en ciblant le plus possible les longues périodes de mouillure du feuillage. La stratégie d'intervention complète contre cette maladie est présentée dans l'avertissement [No 17](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf) du 7 septembre 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>).

### *Stemphylium*

La présence de *Stemphylium* a été notée dans la culture de poireau, dans la région de Lanaudière. Actuellement, aucun fongicide n'est homologué pour lutter contre cette maladie.

### Teigne du poireau

Le nombre de captures est toujours en augmentation dans la majorité des sites de piégeage. Par contre, aucune capture n'est signalée dans les régions de la Chaudière-Appalaches et la Capitale-Nationale, bien que des dommages aient été signalés dans cette dernière.

### *Stratégie d'intervention*

Un ou deux traitements insecticides peuvent être effectués. La stratégie à un seul traitement est recommandée pour les producteurs qui sont prêts à tolérer la présence de quelques dommages sur leurs poireaux. La stratégie à deux traitements devrait permettre, pour sa part, d'obtenir des poireaux relativement exempts de dommages.

**Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage**, le tableau de la page suivante présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Notez aussi qu'il est important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.



– Basses-Laurentides, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie, Outaouais, zones près du fleuve dans Lanaudière et la Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec 2 traitements : 6 août et 18 août</li> <li>▪ Avec 1 traitement : 13 août</li> </ul>
– Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, zones éloignées du fleuve dans Lanaudière et la Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec 2 traitements : 12 août et 25 août</li> <li>▪ Avec 1 traitement : 19 août</li> </ul>

**Si du piégeage est effectué sur la ferme** et que l'on désire procéder à deux traitements, le premier est effectué 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teigne ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et le second 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons).

***Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :***

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages causés par la génération précédente est aussi un bon indice pour intervenir.
- Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1000 L à l'hectare), de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.
- Le MATADOR est le seul insecticide homologué pour lutter contre la teigne dans le poireau. Cependant, le MALATHION, qui est homologué contre les thrips dans le poireau, devrait aussi être efficace contre la teigne. Notez aussi que les divers insecticides utilisés contre les thrips dans l'oignon ou l'oignon vert permettent aussi de réprimer du même coup les teignes présentes.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information **No 03** du 7 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>).

Texte rédigé par : Mario Asselin, agronome, Pleineterre senc.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ  
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0  
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407  
Courriel : [Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Marilyn Boutin, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – carotte, céleri, laitue... – 5 août 2010**

